Mairie de

SOTTEVILLE
LÈS-ROUEN

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

2025/432

VILLE DE SOTTEVILLE LES ROUEN

ARRETE DU MAIRE MODIFICATIF PORTANT NOMINATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

NOUS, Alexis RAGACHE, Maire de la Commune de SOTTEVILLE-LES-ROUEN,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-18 et L2122-20,
- la délibération n°2024-56 en date du 23 mars 2024 portant élection du Maire ;
- l'arrêté n°2024/227 en date du 25 mars 2024 portant nomination des conseillers municipaux délégués,

Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou conseillers municipaux délégués,

Considérant la démission de Monsieur Laurent FUSSIEN, conseiller municipal délégué à l'économie et à l'attractivité, en date du 31 mars 2025,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de nommer un nouveau conseiller municipal délégué,

ARRETONS :

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté n°2025/227 en date du 25 mars 2024 est modifié comme suit :

- Madame Adeline DIANISSY est nommée conseillère municipale déléguée au Conseil Municipal d'Enfants et au Conseil des Jeunes sottevillais,
- Monsieur Stéphane BORD est nommé conseiller municipal délégué à la santé.
- Madame Elise RIDEL est nommé conseillère municipale déléguée aux mobilités et à la ville apaisée,
- Madame Evelyne DENOYELLE est nommée conseillère municipale déléguée à la vie des écoles,
- Monsieur Pierre-Arnaud PRIEUR est nommé conseiller municipal délégué à la biodiversité et à la nature en ville et prospective,
- Madame Niswat ABDOURAZAKOU est nommé conseiller municipal délégué à la sécurité et à la prévention de la délinquance
- Monsieur Mohammed DERGHAM est nommé conseiller municipal délégué aux risques environnementaux et au quartier politique de la Ville

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217606813-20250620-2025432-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2025
Publication : 25/06/2025

Sotteville-lès-Rouen,
Le 20 juin 2025
Maire,
Conseiller Départemental
Alexis RAGACHE

B.P. 19
76301 - Sotteville-lès-Rouen Cedex
Téléphone : 02 35 63 60 60
mairie@sotteville-les-rouen.fr
www.sotteville-les-rouen.fr

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 de code de justice administrative, la présente arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication -- le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens,